

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1037

VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Dispensé de timbrage BREST CTC

Pacte d'avenir : du concret

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne, signé le 19 décembre à Rennes par le premier ministre, se met en place. Il comporte des engagements et des financements pour accompagner les salariés touchés par la crise, redynamiser les territoires fragilisés et soutenir des filières d'avenir pour l'emploi.



Les engagements sont tenus

« Désormais, nous avons besoin d'un outil pour suivre la mise en œuvre concrète du Pacte sur le terrain », rappelle Chantal Guittet. La volonté collective de tous les acteurs concernés est indispensable et elle doit être organisée pour être efficace. « Les chefs d'entreprises sont encore trop nombreux à me dire qu'ils ne connaissent pas le contenu du Pacte d'avenir, que les financements leur paraissent opaques, voire inaccessibles... Nous devons améliorer cela », insiste la députée de la 5^e circonscription.

Le vendredi 7 février, l'État, les élus et les acteurs économiques du Finistère ont lancé officiellement la « Plateforme Territoriale d'appui aux mutations économiques en Finistère ». Cet outil de pilotage vise à mobiliser et coordonner tous les acteurs concernés par l'évolution économique du Finistère : chambres consulaires, élus, collectivités territoriales, État, syndicats... Cette plateforme de concertation doit permettre d'anticiper les mutations industrielles et de réagir, le plus en amont possible, en sollicitant tous les dispositifs de financement disponibles.

« Bien d'autres rendez-vous sont déjà fixés », annonce Richard Ferrand. La Conférence Sociale, destinée à faire le point sur la mise en œuvre territoriale des mesures d'urgence et de préparer un agenda social avec les organisations représentatives des salariés et des entreprises, s'est réunie le 18 février.

Pour les engagements du pacte concernant l'agriculture ou l'agroalimentaire, le Comité régional stratégique se réunira à la fin du mois de février. Il définira les modalités de mise en œuvre opérationnelle du Plan. Il rassemblera les professionnels agricoles, les représentants de salariés et les associations de défense de l'environnement représentatives à l'échelle régionale.

Pour le volet maritimité et pêche, la conférence régionale rassemblera l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral et sera le lieu de suivi des actions du Pacte dans ces domaines, en particulier pour le soutien aux filières pêche et aquaculture et l'affirmation de l'excellence maritime de la Bretagne.

La Conférence régionale de la modernisation publique se réunira en avril. Elle proposera le cadre d'expérimentations de mesures de simplification des démarches administratives et de sensibilisation des acteurs publics. Elle associera les représentants socio-économiques et les collectivités. Des groupes de travail spécifiques se réuniront au préalable pour identifier les principaux enjeux de simplification pour les entreprises, les agriculteurs, les particuliers, les associations...

Le 27 février 2014, le comité de suivi du Pacte sera installé. Le Pacte d'avenir pour la Bretagne se met rapidement en place comme le premier ministre s'y était engagé.



Contreparties

Le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière. Voilà comment on peut résumer trivialement le mot d'ordre du président du MEDEF. Difficile de négocier lorsqu'un des « partenaires » refuse l'idée même de contreparties. Mais, à vouloir jouer l'intransigeance et le jusqu'au-boutisme, pour le pacte de responsabilité, proposé par François Hollande, ou pour le statut des intermittents du spectacle, Pierre Gataz risque simplement de mettre en évidence la faible représentativité de son organisation.

Car les chefs d'entreprises savent que cette image sectaire ne peut que leur nuire.

PS29

Chiffre de la semaine

314 millions d'euros.

C'est le montant de l'effort financier réalisé par l'État pour soutenir la vie associative dans le cadre de la charte, signée le 14 février. En outre, le gouvernement a décidé d'attribuer à l'engagement associatif, le label de Grande Cause nationale 2014.

Une réforme pour les élèves

Échec ou réussite ? La réforme des rythmes scolaires qui se traduit, dans les communes qui l'ont mise en place, par un retour à la semaine de 4 jours et demi fait l'objet de toutes sortes de rumeurs. Le plus souvent colportées par des personnes qui ne sont pas directement concernées par la scolarisation d'enfants de maternelle ou de primaire.



Témoignages des élus

Pour avoir une idée précise de la manière dont la réforme se met en place, l'UESR (Union des élus socialistes et républicains) du Finistère a organisé le 7 février une Table ronde, à l'espace François Mitterrand à Pont-de-Buis, avec des élus qui ont mis en place cette réforme dès la rentrée 2013. Gilbert Monfort, pour Rosporden, Marc Sawicki, pour Brest, Roger Mellouët, pour Pont-de-Buis et Andréa Savary, pour Milizac, ont expliqué à une centaine d'élus et de candidats aux Municipales pourquoi et comment ils ont mis en place cette réforme.

En premier lieu, tous les élus sont d'accord sur l'enjeu de cette réforme. Il s'agit d'abord de tenir enfin compte des travaux de tous les chronologistes et de donner la priorité à l'intérêt de l'élève. La France est le pays où les élèves ont les journées les plus longues. Il s'agit d'une aberration. **« Nous avons d'abord pensé à l'intérêt des enfants »,** ont insisté les élus en charge de ce dossier.

« Ce fut un grand moment démocratique pour la vie de la commune », a insisté Gilbert Monfort.

« Les premiers retours montrent que cette réforme se passe bien. »

Il va de soi que les particularités locales expliquent que certaines communes se sont engagées très rapidement dans cette réforme. **« À Brest, nous avons un PEL (projet éducatif local), depuis plusieurs années, et nous avons toujours apporté une attention particulière à la question des rythmes scolaires »,** ont rappelé Marc Sawicki et Yann Guével.

À Milizac, la présence de salles de sports à côté des écoles a grandement facilité la mise en œuvre de la réforme, car des déplacements, même limités, peuvent avoir des conséquences sur les qualités des TAP (temps d'activité périscolaires). C'est donc en fonction des réalités de chaque école que les communes ont organisé les TAP. Certaines ont choisi de programmer des TAP de 45 minutes à la

fin de chaque journée, alors que d'autres ont jugé plus pertinent d'allonger leur durée mais sur deux journées seulement.

Si le choix de mettre en place la réforme, dès la rentrée 2013, fut une décision politique, motivée par l'intérêt des élèves, l'attentisme de nombreux maires de droite correspond aussi à des motivations politiques, mais avec des arrière-pensées électorales. À peine mise en place, la réforme était déjà attaquée et accusée de **« fatiguer les enfants »**. Pour la sénatrice Maryvonne Blondin qui a participé à la commission commune d'information, il s'agit là d'un **« argument »** utilisé par la droite pour refuser de s'engager dans cette réforme. Si les enfants sont fatigués, ce qui reste d'ailleurs à démontrer, c'est à cause des rythmes imposés par les parents et de l'heure à laquelle ils se couchent.



Un enjeu important

La réforme des rythmes scolaires constitue une chance pour les élèves. Les communes qui l'ont engagée, dès la rentrée 2013, ne regrettent absolument pas leur choix.



témoigner de leur expérience. **« Nous avons organisé une trentaine de réunions »,** a indiqué Gilbert Monfort.

Dans plusieurs communes de droite, les élus utilisent le débat sur les rythmes scolaires à des fins partisans. C'est notamment le cas à Landerneau où l'immobilisme du maire sortant est dénoncé par la liste Landerneau autrement, conduite par Pascal Inizan. **« Le choix de Patrick Leclerc de ne rien faire est lourd de conséquences ». Or, ne rien faire conduit à imposer le statu quo voire à tenter, pour les candidats de droite, de rallumer une guerre scolaire entre le public et le privé.**

Alors même que 79 % des parents d'élèves voulaient mettre en place des TAP, le maire sortant annonce qu'il est **« réservé »** quant à leur intérêt.

Concertation

« Notre liste "Landerneau Autrement, unis et solidaires" estime que la mise en place des temps d'activités périscolaires est un devoir car l'avenir de Landerneau passe par nos enfants », a tenu à rappeler Pascal Inizan, tête de liste.

« Les équipes de gauche qui vont remporter les élections au mois de mars devront très rapidement lancer les concertations », a insisté le président de l'UESR, François Marc. Certaines questions pourront, grâce à l'expérience des communes pionnières, être tranchées. Cela vaut, par exemple, pour le choix de la demi-journée travaillée. Dans les textes, les communes peuvent choisir entre le mercredi matin ou le samedi matin. Mais dans les faits, il apparaît pour plus de 95 % des communes que le mercredi matin s'impose. D'abord pour la cohérence de l'objectif. Il s'agit en effet, avant tout de permettre aux élèves d'avoir une semaine de travail plus fluide. En outre, pour la grande majorité d'entre eux, ils devaient, de toute façon, se réveiller de bonne heure le mercredi matin. Enfin, pour les familles recomposées, il était impossible de permettre un droit de garde avec un week-end commençant le samedi midi.

Procurations : pensez-y !

Après la campagne d'information pour les inscriptions sur les listes électorales, destinée à permettre aux électeurs de s'inscrire sur la liste de leur commune de résidence, il est temps, à un mois du premier tour des Municipales, de mener une campagne d'information pour permettre aux électeurs absents le jour du vote de pouvoir donner procuration.

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur de son choix. La personne choisie pour voter est désignée librement, mais doit respecter certaines conditions. La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires. La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à deux conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu

d'autre procuration en France. Il n'est donc pas nécessaire d'être inscrit dans le même bureau de vote.

Le vote par procuration, contrairement à l'abstention, est un phénomène électoral encore mal étudié. Or, depuis une trentaine d'années, la loi facilite l'usage de la procuration. Avant 2003, les vacances ne constituaient pas un motif suffisant pour pouvoir établir une procuration. En 1995, les procurations ne représentaient que 3,6% des suffrages

exprimés. Au second tour de la Présidentielle de 2007, ce taux était de 4,6% et en 2012, il atteignait 5,4%.

Pour les électrices et les électeurs qui souhaitent participer au scrutin mais qui ne peuvent se rendre dans les bureaux de vote le jour de l'élection, il est désormais possible de remplir une demande de vote par procuration, depuis son ordonnateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne (<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr>). Il convient tout de même, ensuite, de se présenter en personne au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (du lieu de résidence ou de travail).

Pour les Municipales, la Fédération du Finistère du Parti Socialiste met en place une adresse mail (procurationsmunicipales29@gmail.com) de manière à pouvoir mettre en relation les électeurs qui ne peuvent être dans leur commune les 23 et 30 mars et des électeurs qui pourront porter leur procuration et voter pour la liste de leur choix.



Une démarche à entreprendre maintenant

L'invité de la semaine

L'observatoire des radicalités politiques

Sylvain Crépon

La fondation Jean Jaurès (FJJ) vient de créer l'Observatoire des radicalités politiques (ORAP) dirigé par J-Y Camus. Sylvain Crépon, membre fondateur de l'ORAP, docteur en sociologie, auteur de « Enquête au cœur du nouveau Front national » (Nouveau monde éditions, 2012), répond ici à quelques questions.

Cap Finistère : Qu'est-ce que l'ORAP ?

Sylvain Crépon : Il est la concrétisation d'un groupe informel composé de chercheurs travaillant sur l'extrême droite, politique et religieuse et qui a vocation, à terme, à penser tous les extrêmes. Il n'existait pas de laboratoire spécifique sur cette thématique en France et nous étions un peu isolés. Mais nous voulions mutualiser les résultats de nos travaux. Nous étions déjà en lien sur les réseaux sociaux et nous avons déjà travaillé ensemble à l'occasion de colloques, comme celui de l'année dernière qui s'est penché sur les 40 ans du FN. La FJJ nous a

permis de nous structurer en créant cet observatoire qui a vocation à publier des notes, des analyses et à organiser des colloques.

Cap Finistère : Comment peut-on définir cette mouvance ?

Sylvain Crépon : Elle regroupe l'extrême-droite mais aussi les catholiques traditionalistes, les identitaires et les réseaux d'Alain Soral et Dieudonné. Ils ont tous en commun leur radicalité, leur discours « antisystème » et l'exacerbation des identités nationales, religieuses ou ethniques. Ils interviennent essentiellement dans le champ sociétal.

Cap Finistère : Son développement est-il une réaction à l'élection de François Hollande ?

Sylvain Crépon : La plupart des mouvements existaient avant 2012. La contestation du mariage pour tous a permis de les cristalliser autour des catholiques intégristes. Mais il est vrai, comme le soulignait le politologue Jean-Yves Camus, qu'une partie de la droite n'a jamais accepté l'idée que la gauche puisse légitimement exercer le pouvoir.

Cap Finistère : Peut-elle trouver un débouché électoral ?

Sylvain Crépon : Oui et non. Son débouché naturel serait le FN mais compte tenu de l'hétérogénéité de cette mouvance ce n'est pas si simple. On observe des passerelles qui semblent contre nature et qui décrédibilisent la dédramatisation du FN, en particulier lorsque des membres d'Égalité et réconciliation rejoignent le parti de Marine Le Pen. Mais cette mouvance entretient aussi des relations ambiguës avec des islamistes.

Le FN, mais aussi l'UMP sont donc confrontés à un vrai défi pour récupérer cette mobilisation qui s'exprime dans la rue. La manif contre le mariage pour tous a tenté de peser sur les Municipales en menaçant de sanctionner les maires de droite qui appliqueraient la loi. Mais les Français sont républicains et légalistes et le procès en illégitimité intenté contre François Hollande ou contre un quelconque président élu au suffrage universel, n'est pas accepté.



Agenda

23 mars

Premier tour des élections municipales.

30 mars

Second tour des élections municipales.

25 mai

Élections européennes.

Pensez aux procurations

En cas d'absence, pensez à établir une procuration à la gendarmerie ou au commissariat de votre domicile.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428

N° 1037 - Vendredi 21 février 2014

www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste



En bref

Claude Bartolone à Châteaulin
le 23 février



Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, présidera un banquet républicain le dimanche 23 février à 12h00 à la salle de Coatigrac'h à Châteaulin. Inscriptions au 02 98 53 20 22.

Les Municipales sur internet

La liste des sites des listes socialistes et de gauche, aux Municipales dans le Finistère, est en ligne sur le site de la Fédération à l'adresse : <http://ps29.org/Les-listes-de-gauche-sur-la-toile>

Disparition



Nous avons appris avec une grande tristesse la disparition de Ludovic Sellier. Entre 1998 et 2003, Ludovic vécu dans le Finistère, à Landévennec. Il travailla au cabinet du président du Conseil général et au groupe socialiste à la Région Bretagne.

Il fut le Secrétaire fédéral à l'Égalité hommes/femmes entre le congrès de Quimper et celui de Guipavas.

Il fut aussi à l'origine de la maquette rouge du Cap Finistère. Tous ceux qui l'ont rencontré gardent de lui l'image d'un militant brillant et chaleureux.

Nous adressons à son épouse, sa famille et ses proches nos plus sincères condoléances.

Disparition

Nous avons appris avec une grande tristesse la disparition de Fanch Le Saout qui fut, pendant de nombreuses années, un militant de la section de Quimper.

Militant associatif, il fut l'un des créateurs de l'association « Les amis de la santé dans le Finistère ».

Nous adressons à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.

Annonces légales & judiciaires

KABELIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : rue André Le Harzic
ZA de Kervanon BP 32
29610 PLOUIGNEAU
499 725 539 RCS BREST

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2014, il a été décidé :
- Sylvie MINEC, Convenant Ty Quer - 29650 PLOUËGAT MOYSAN, a été nommée Directeur Général, à compter du 7 février 2014.
- La refonte des statuts.

Pour avis,
Le Président.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES

Société d'Avocats

143, avenue de Kéradennec CS 23014
29334 QUIMPER CEDEX
02 98 90 04 35

FILEO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 23 000 euros
Siège social : ZA de Croas An Herry
29690 LA FEUILLÉE
480 885 573 RCS BREST

Aux termes d'une décision en date du 15 janvier 2014, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du jour même et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Marc LE FUR, cogérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Il a été mis fin à compter du jour même aux fonctions de cogérante de Madame Marine LE FUR.

Le siège de la liquidation est fixé 114, Vieille Route de Rosporden - 29000 QUIMPER.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
Le Liquidateur.

HERACLES

SARL au capital de 200 euros
Siège social : 18, rue Amiral Troude
29490 GUIPAVAS
491 969 234 RCS BREST

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 juillet 2012, les associés ont décidé d'étendre l'objet social et l'activité de la société à l'organisation de réceptions et de manifestations pour les entreprises et les particuliers, toutes prestations dans le domaine de l'accueil de clientèles. L'article 2 des statuts a été modifié.

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 septembre 2013, les associés ont nommé en qualité de gérant de la société, en remplacement de Monsieur Jocelyn INIZAN, démissionnaire, Monsieur Joël INIZAN demeurant à GOUESNOU 2, rue du Lantel pour une durée indéterminée à compter du même jour et ont décidé de transférer le siège social pour le fixer à compter du même jour à GOUESNOU (29850) 2, rue du Lantel. L'article 5 des statuts a été modifié.

Pour avis.

ARKEDIS

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Kerhuon
29650 PLOUËGAT MOYSAN
RCS BREST 500 026 315

Aux termes d'un procès-verbal du 7 février 2014, l'Assemblée Générale a décidé :
- de modifier la transmission des parts sociales - agrément.
- de nommer en qualité de gérante Madame Sylvie MINEC, Convenant Ty Quer - 29650 PLOUËGAT MOYSAN, pour une durée indéterminée.

Les articles 12 et 15 des statuts ont été modifiés.

Pour avis,
La Gérance.

SOCIETE IMMOBILIERE DE KERILLY

Société Civile Immobilière
au capital de 1524,49 euros
Place de l'Église
22310 PLESTIN LES GRÈVES
RCS SAINT BRIEUC 443 966 411

Aux termes d'un procès-verbal du 7 février 2014, l'Assemblée Générale a décidé :
- de nommer en qualité de gérante Madame Sylvie MINEC, Convenant Ty Quer - 29650 PLOUËGAT MOYSAN, pour une durée indéterminée.

L'article dix des statuts a été modifié.

Pour avis,
La Gérance.

KABELIS MATERIAUX

Société par Actions Simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : rue André Le Harzic
ZA de Kervanon BP 32
29610 PLOUIGNEAU
530 403 104 RCS BREST

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2014, il a été décidé :
- Sylvie MINEC, Convenant Ty Quer - 29650 PLOUËGAT MOYSAN, a été nommée Directrice Générale, à compter du 7 février 2014.
- La refonte des statuts.

Pour avis,
Le Président.

SCI DE RUSTREYER

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, allée Geneviève Poitou Duplessy
29200 BREST
RCS BREST 530 628 312

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 5 novembre 2013 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 450 000 euros par apports en numéraire. Le capital social s'élève à 451 000 euros divisé en 451 000 parts sociales de 1 euro chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 novembre 2013 a décidé d'étendre l'objet social à la vente, de manière exceptionnelle et sans remettre en cause le caractère civil de l'activité de la société, des biens immobiliers propriété de la société devenus inutiles à cette dernière.

En conséquence, les articles 2, 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

Un de vos proches désire
recevoir Cap Finistère ?
Merci de nous transmettre
ses coordonnées.
cap-finistere@wanadoo.fr